

REPUBLIQUE FRANCAISE



DIRECTION GENERALE DES SERVICES
SERVICE DE L'ASSEMBLEE COMMUNAUTAIRE

Compte-rendu

Séance d'installation du Conseil de développement

lundi 5 février 2001

à 15 heures

Sténographes : Nathalie Bürckel et Dominique Martos

M. BARRE : Mesdames, messieurs, je déclare ouverte la séance d'installation du conseil de développement de l'agglomération lyonnaise.

Mesdames, messieurs, je suis très heureux de vous accueillir aujourd'hui et je vous remercie d'être venus nombreux dans cette salle du conseil de la Communauté pour installer le conseil de développement de l'agglomération lyonnaise. Pour moi, cette installation est à la fois un aboutissement et un nouveau départ.

Un aboutissement : en effet, dès 1997, j'ai souhaité, en lançant la démarche Millénaire 3 et en créant la mission prospective et stratégie d'agglomération auprès du secrétaire général de la Communauté urbaine, une large ouverture vers la société civile. J'avais la conviction que notre agglomération vivait une mutation profonde, à l'image de la société toute entière et qu'il fallait, d'une part, associer à notre réflexion sur l'avenir toutes celles et tous ceux qui le souhaitaient et, d'autre part, écouter et entendre les porteurs de projets de toute sorte qui se faisaient de plus en plus nombreux car ce qui caractérise une grande agglomération comme la nôtre, c'est bien l'explosion des initiatives, des expérimentations, des innovations dans tous les domaines, c'est le fait qu'ayant atteint une certaine masse critique, les facteurs de développement endogènes deviennent prépondérants par rapport au seul développement généré de l'extérieur par des délocalisations et des installations venues d'autres régions françaises ou de l'étranger.

L'étude de la cofremca, publié dans le cahier Millénaire 3, n° 2, analyse socioculturelle des habitants de l'agglomération lyonnaise, est venue renforcer ma conviction. Les forces de changement se situent aujourd'hui majoritairement chez les jeunes, les femmes, les employés et plutôt dans les communes périphériques. Il fallait essayer de s'appuyer sur ces énergies.

En trois ans, la participation à Millénaire 3 de près de 2 000 personnes dont les noms figurent sur la couverture de notre projet intitulé "une agglomération compétitive et rassemblée" que ce soit lors des journées de prospectives, des groupes de travail ou dans le cadre de nombreux partenariats, a concrétisé la réponse de la société civile, votre réponse, votre souhait de débattre largement ensemble de l'avenir commun de cette agglomération.

Les 800 personnes qui ont participé aux assises de la Métropole, le 19 septembre dernier, ont également témoigné de la construction collective du projet d'agglomération. Les quelque 300 candidatures que nous avons bien sûr toutes retenues et votre présence ici aujourd'hui en réponse à l'invitation que je vous ai faite après les délibérations du conseil de Communauté des 19 septembre et 18 décembre 2000, l'invitation que je vous ai faite d'être membre de droit ou membre actif du conseil de développement, sont l'illustration la plus visible de votre souci de continuer à vous investir pour contribuer à une réflexion qui doit maintenant être permanente sur le devenir de notre agglomération.

Nous rejoignons ainsi les réussites européennes que sont Bilbao, Métropoli 30, Lidz initiative ou l'association plan stratégique Barcelone 2000 qui associe chacune plusieurs centaines de personnes à la réflexion et à la mise en œuvre de leur plan stratégique respectif.

Mesdames, messieurs, pour préparer un avenir incertain par nature, il faut être en système de veille stratégique permanente et cela sera le cas avec l'appui de la mission prospective et stratégie d'agglomération. Cela doit être votre première préoccupation.

Dans un monde en évolution de plus en plus rapide, il faut également débattre collectivement, comme vous l'avez fait dans les journées de prospectives pour analyser les problèmes auxquels nous sommes confrontés et imaginer ensemble les types de solutions qui peuvent y être apportées. La force d'un territoire se mesure aujourd'hui à la culture commune qu'il est capable de sécréter, à la solidarité dont il sait faire preuve et à l'efficacité du jeu d'acteur qu'il peut mobiliser. Le conseil de développement doit être le lieu où va se matérialiser cet état d'esprit.

Un des membres du comité des Sages nous avait dit en décembre 1997 que l'enjeu pour l'agglomération lyonnaise était sa capacité à jeter des ponts entre les îles de l'archipel qui la composent. L'image était jolie, l'agglomération lyonnaise, un archipel d'îles.

Vous devez être, au bénéfice de l'agglomération toute entière et de ses composantes diverses. ses passerelles multiples entre les différents mondes que vous représentez institutionnel et associatif, économique et social, culturel et environnemental, communes centres et périphériques. Mais, aujourd'hui, marque également un nouveau départ.

Je le disais à l'instant, la démarche Millénaire 3 a été un succès par la forte participation de la société civile que vous représentez. Vous devez informer et alerter en permanence les élus du conseil de Communauté sur les évolutions de la société lyonnaise de manière à ce que les réponses nécessaires soient apportées le plus tôt possible car dans un monde d'innovations technologiques et sociales permanentes, dans un univers de concurrence très forte, les territoires qui prennent ne serait-ce qu'un peu d'avance se créent par là même des avantages comparatifs par rapport à tous leurs concurrents.

Il s'agit aujourd'hui de pérenniser l'état d'esprit qui a animé cette démarche, de rapprocher en permanence les principaux responsables des institutions qui structurent la vie de notre agglomération, les membres de droit, et tous les acteurs qui en constituent la chair, les membres actifs, de manière à ce que cela produise la synergie nécessaire et que les projets des uns et des autres au lieu de simplement s'additionner, voire parfois de se concurrencer, puissent se compléter et produire des plus-values collectives.

Je souhaite qu'au-delà des obligations légales minimales, consultation sur le projet d'agglomération, qui figurent dans la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire, votre Conseil se saisisse de tous les sujets qui lui paraissent importants et qui lui paraîtront importants dans l'avenir pour l'agglomération et que le conseil de Communauté n'hésite pas à saisir ce conseil de Développement de tous les sujets d'avenir sur lesquels il se pose des questions et pour lesquels, seul, un large débat public peut aider à se forger une opinion permettant une réponse opératoire satisfaisante.

Il s'agit de dépasser les "il n'y a qu'à", il s'agit de dépasser les "il faut qu'on fasse" pour imaginer ensemble des politiques adéquates. L'impératif du développement global durable implique plus de transversalité, plus de complémentarité, plus d'analyse de la complexité des systèmes et des conséquences à priori des décisions que l'on imagine prendre. Le principe de précaution doit nous inciter à poser à temps les bonnes questions : quels sont les effets bénéfiques ou négatifs dans les domaines économiques, sociaux et environnementaux des décisions qui sont envisagées ?

La diversité que vous représentez doit donc permettre ces analyses multicritère dont nous aurons de plus en plus besoin, votre Conseil doit donc bien fonctionner en groupes de travail transversaux, mobilisant les connaissances et les attentes éventuellement contradictoires mais permettant d'analyser l'ensemble des problèmes, éviter de vous répartir en collèges, affirmant des positions spécifiques, difficilement conciliables a posteriori.

Dans un monde où nos concitoyens sont à la recherche du sens de la croissance et d'un dialogue permettant de comprendre et d'orienter notre avenir commun, le conseil de développement, tel que je l'imagine avec vous aujourd'hui, doit être ce lieu permanent de respiration entre la société dans son ensemble et les élus, chargés par le suffrage universel, de prendre des décisions, au nom de l'intérêt général et au service d'une bonne gouvernance de la Communauté.

Le conseil de développement doit être le lieu d'élaboration des éléments permettant de construire ensemble cet intérêt général au service de l'agglomération lyonnaise. Notre projet Millénaire 3 a reçu comme titre une agglomération compétitive et rassemblée. La compétition, parce que c'est la loi du 21e siècle dans lequel nous sommes entrés et cette compétition n'admet plus les clivages superficiels, idéologiques ou traditionnels qui empêchent les synergies nécessaires pour que notre ville, notre agglomération et plus encore, notre pays, puissent faire face aux défis de cette concurrence. La solidarité, parce qu'il n'y a pas de société complexe contemporaine qui ne soit dominée par le souci de maintenir, entre tous ces éléments, la solidarité qui est le fondement de la cohésion sociale.

Une agglomération compétitive, une agglomération rassemblée, voilà mesdames, messieurs, les meilleurs objectifs que le conseil de développement puisse s'assigner pour les décennies à venir. Je vous remercie de votre présence, je vous souhaite un travail fécond au service des habitants du Grand Lyon.

(Applaudissements).

Le point qui est à l'ordre du jour de notre séance est d'abord la validation du règlement intérieur, je donne la parole à monsieur Guy Barriolade, secrétaire général du Grand Lyon.

M. BARRIOLADE : Merci monsieur le président. Je vais peut-être traiter en même temps les deux points suivants qui sont la validation du règlement intérieur et la désignation des membres du comité directeur. Vous avez, dans le dossier qui vous a été remis à l'entrée, un projet de règlement intérieur. Ce projet fait quinze pages, donc je pense qu'il serait peut-être un peu difficile que vous l'assimiliez immédiatement et que nous le validions aujourd'hui. Je vais vous le commenter rapidement et je vous proposerai plutôt de nous envoyer vos remarques, vos observations, vos critiques et nous pourrions le valider à la prochaine réunion du conseil de développement.

Pourquoi un règlement intérieur, sachant que le conseil de développement, vous le savez, n'a pas de forme juridique ? Il a quand même été créé par la loi dite Voynet, la loi sur le développement durable et l'aménagement du territoire et il nous a semblé que, pour pérenniser l'esprit qui a présidé aux travaux menés pendant plus de trois ans maintenant, comme l'a dit le président, sur les réflexions prospective et stratégie dans la démarche Millénaire 3, il était nécessaire de continuer à garder cet esprit d'ouverture et de dialogue qui avait présidé à toutes les séances mais, malgré tout, d'organiser quelque peu les travaux, et qu'il y aura, dans le cadre du conseil de Développement, un certain nombre de choses précises à faire et c'est le but de ce règlement intérieur.

Le règlement intérieur comporte 9 chapitres et 45 articles. Je voudrais attirer votre attention sur un certain nombre de points particuliers. D'une part, comme je l'ai dit, l'origine du conseil de Développement est double. D'autre part, il a été proposé dans le cadre de la réflexion prospectives et stratégies mais, il répond aussi aux demandes de la loi sur l'aménagement et le développement durable du territoire.

L'objet et le fonctionnement -

Le conseil de Développement est placé auprès du conseil de la Communauté urbaine et il représente l'ensemble des milieux économiques, sociaux, culturels et associatifs dans le droit fil de la démarche Millénaire 3. Il traite toutes les questions relatives au développement de l'agglomération.

Un point est précisé par la loi Voynet, à savoir le Conseil est obligatoirement consulté sur l'élaboration, le suivi et l'évaluation du projet de développement qui, vous le savez, a été soumis au conseil de Communauté mais n'a pas fait l'objet d'un vote formel lors d'une séance extraordinaire en septembre dernier.

La durée d'existence -

Il est permanent mais, on le verra tout à l'heure, ses membres ne sont pas permanents.

La constitution -

Il se compose de membres de droit et de membres actifs.

Les membres de droit représentent, d'une part, les institutions dont il nous a semblé qu'elles ne pouvaient pas ne pas appartenir au conseil de Développement. Je ne vais pas toutes les citer, vous avez la liste en page 2, ce sont des institutions politiques, économiques, syndicales, sociales, représentant l'enseignement et la recherche, la culture, le sport et les cultes. Au total, cela représente 38 personnes. Je signale qu'il n'y a pas de représentant de l'Etat en tant que tel dans ce conseil de Développement puisque l'Etat a toujours une position un peu particulière en tant que contrôleur de la légalité des actes des collectivités territoriales, il a préféré ne pas participer directement mais le représentant de l'Etat, et le préfet en est d'accord, sera invité et assistera aux réunions. Nous sommes d'ailleurs actuellement dans une période un peu particulière puisque, compte tenu des échéances électorales, les représentants de l'Etat ne participent pas aux réunions publiques.

D'autre part, après les 38 membres institutionnels, il y a 12 personnalités qualifiées qui sont choisies pour apporter une expertise particulière et qui sont choisies à l'extérieur de l'agglomération lyonnaise et, notamment, un certain nombre de personnalités étrangères avec qui nous avons déjà travaillé dans le cadre des relations entre l'agglomération lyonnaise et d'autres villes comme Genève, Barcelone ou Turin. Je signale que sur les 12 personnalités qualifiées qui sont choisies par le président, monsieur Barre en a désigné 6 et a laissé à son successeur à la Communauté urbaine le soin de choisir les 6 autres.

Enfin, les membres actifs sont tous les volontaires qui ont fait acte de candidature et vous êtes donc aujourd'hui à peu près 300, on ne sait pas exactement combien parce qu'il nous arrive des candidatures en permanence. Ce matin, il y avait encore un certain nombre de lettres, de fax et de mails de gens qui voulaient s'inscrire.

La présidence du Conseil est dévolue au président de la Communauté urbaine qui peut désigner un représentant au sein du conseil de Communauté et le conseil de Développement est assisté d'un comité technique constitué de techniciens désignés par les membres de droit, donc les institutionnels dont j'ai parlé tout à l'heure, le comité technique prépare les séances du comité directeur dont je vais parler et participe aux réunions de travail.

Les membres sont désignés pour six ans et leur mandat n'est pas renouvelable. On ne veut pas que la fonction de conseiller de développement se pérennise trop donc un seul mandat de 6 ans non renouvelable.

L'article 6 est important, même si l'on peut juger que c'est un vœu pieu, car il stipule que chaque membre s'engage à siéger dans le conseil de Développement et à participer activement à ses travaux. Dans la lettre d'invitation il était bien précisé que l'on souhaitait que tous les membres actifs participent aux travaux parce que comme vous le verrez ce n'est pas rémunéré donc cela n'a pas beaucoup d'intérêt que les gens viennent sans travailler. C'est simplement les volontaires qui ont envie de participer au développement de l'agglomération.

Le rôle des membres est double, on le signale toujours à l'article 6, c'est-à-dire qu'ils doivent assurer à l'extérieur une information sur les travaux du conseil de Développement mais dans l'autre sens, ils doivent se faire l'écho auprès du Conseil des souhaits, des propositions, des composantes de la société civile qu'ils représentent.

Je l'ai dit, les membres du Conseil ne perçoivent aucune indemnité mais peuvent recevoir des frais de déplacement. Le siège est ici, à l'Hôtel communautaire, mais les réunions peuvent se tenir à l'extérieur.

Le conseil de développement est doté d'un comité directeur. Je dois signaler une modification au document qui vous a été distribué et qui indique que le comité directeur est composé de 15 membres, en fait compte tenu du succès de ce comité directeur et du nombre de candidats à ces fonctions, nous proposons de le composer de 20 membres qui seraient le président du conseil de développement, neuf personnes élues parmi les membres de droit, "élues" n'est peut-être pas le terme exact parce que je pense qu'on pourra arriver à un consensus pour que ces neuf personnes représentent les différentes composantes du collège des membres de droit dont j'ai parlé tout à l'heure et dix personnes au lieu de cinq, élues parmi les membres actifs. Là "élues" sera peut-être le terme exact, je ne sais pas comment cela se passera, puisque nous avons eu une cinquantaine de candidatures et qu'il va falloir désigner dix membres parmi ces cinquante.

Ce que nous voulions vous proposer, c'était que chaque candidat nous adresse un petit document d'une page où il se présente puisque bien sûr, les 300 membres ne se connaissent pas, éventuellement où il indique ses motivations pour être membre du comité directeur et que lors de la prochaine réunion, qui se tiendra dans un mois à peu près, nous puissions désigner le comité directeur. Les membres du comité directeur sont élus pour trois ans et reconductibles une seule fois.

Je passe sur un certain nombre de points mineurs. Le président du conseil de développement représente le conseil de façon permanente. Comme je l'ai dit, le conseil n'a pas d'existence juridique mais nous avons déjà eu des demandes d'organismes divers demandant que le conseil de développement soit représenté en leur sein ou dans des groupes de travail qu'ils créent donc le président, qui pourra désigner bien sûr un représentant, sera le représentant permanent du conseil. Le président, comme dans toute institution, convoque les réunions, instruit les affaires, etc.

Le fonctionnement du conseil lui-même : il est prévu, deux fois par an, des réunions plénières avec les 300 membres ou plus, donc une réunion qui fixerait le programme de travail de l'année, et une réunion qui rendrait compte des travaux réalisés. Il est évident que ce n'est pas à 300 ou à 350 que l'on peut travailler de manière très efficace donc l'essentiel du travail se ferait en groupes de travail et il est proposé, au départ, cinq groupes de travail qui correspondraient aux cinq objectifs qui ont été établis dans le projet d'agglomération. Je ne vous les cite pas parce que je sais que chacun de vous les connaît par cœur.

Le fonctionnement du comité directeur : le comité directeur organise les travaux, prépare les séances, assure les comptes-rendus, etc.

Les moyens fonctionnels du conseil de développement : en fait, le conseil n'aura pas de moyens propres, d'ailleurs il ne pourrait pas puisqu'il n'a pas d'existence juridique comme je l'ai déjà dit mais il utilisera les moyens de la Communauté urbaine et, notamment la mission prospective et stratégie qui sera mise à disposition du conseil de développement et le service spécialisé de la Communauté urbaine assurera toute la gestion, qui sera peut-être un peu lourde, c'est-à-dire convocations, comptes-rendus, etc.

Ensuite, vous avez au chapitre 4, des développements assez longs sur le fonctionnement des réunions, nous nous sommes interrogés pour savoir s'il fallait entrer tout à fait dans les détails, on a peu hésité entre faire un règlement très léger qui permette de ne pas fixer trop de contraintes mais par contre, qui laisse, dans des cas un peu difficiles, la porte ouverte à toute sorte de dérives et puis un règlement un peu précis mais par contre qui serait contraignant et peut-être jugé par certains un peu lourd. Ce règlement intérieur a été un peu calqué sur le règlement du Conseil économique et social : l'organisation des séances, la validation des votes etc.

Je voudrais insister sur l'article 18 qui reprend un certain nombre de prescriptions que tous ceux qui ont participé aux réunions de la démarche Millénaire 3 connaissent bien, sur la manière de travailler. Je vous les lit rapidement : l'écoute de l'autre sans recherche de polémique, la non-agression des personnes loin des idées polémiques, la libre expression de tous et l'absence de censure, la possibilité de s'exprimer sur tous les sujets et d'en proposer de nouveaux, la transparence des propos, chacun devant s'identifier bien sûr et l'expression plus en tant que personne qu'en tant que représentant institutionnel ou associatif que je pourrais traduire par l'absence de langue de bois.

Tout cela peut être jugé comme un vœu pieu parce qu'on ne peut pas juger avec beaucoup de précision où commence l'agression et où finit la non-agression mais, enfin, nous souhaitons vivement que ces préceptes soient appliqués.

La publicité des débats est assurée par les publications que vous connaissez sans doute, c'est à dire la lettre Millénaire 3, les cahiers et le site internet qui sera bien sûr ouvert à toutes les participations et des relations avec les médias. Quant aux rapports du Conseil, naturellement, ils seront remis au président de la Communauté urbaine puisque le Conseil est placé auprès du conseil de Communauté urbaine et seront conservés dans les archives de la Communauté.

A propos des groupes de travail, j'ai déjà dit que, dans un premier temps, les cinq groupes seraient calqués sur les cinq objectifs du projet d'agglomération. Les membres doivent appartenir au moins à un groupe de travail. C'est dans les groupes de travail que se fait le travail concret du conseil de Développement donc puisque nous souhaitons que les membres soient là pour travailler, nous souhaitons qu'ils appartiennent aux groupes de travail.

Je passe sur un certain nombre de points un peu formels.

Les groupes de travail se réuniraient à peu près une fois par mois sur un ordre du jour précis, bien sûr. Le comité directeur peut proposer des groupes de travail exceptionnels.

Les relations avec la Communauté urbaine -

Vous avez pu remarquer qu'il n'y a pas de conseillers communautaires dans le conseil de Développement puisqu'il est placé auprès de conseil de Communauté et, de la même manière, il n'y a pas d'ailleurs d'élus des conseils municipaux, sauf s'il le sont à un autre titre. Il y a dans la salles des élus de certains conseils municipaux mais qui sont là au titre de président d'une association, par exemple.

Les élus de la Communauté urbaine, en revanche, peuvent être entendus par le conseil de Développement, de même que des personnalités extérieures qui peuvent être associées à titre consultatif aux travaux du Conseil lui-même ou des groupes de travail.

L'article 29 règle les rapports avec les instances de la Communauté urbaine. Je me suis aperçu d'ailleurs à la lecture que le deuxième alinéa doit supposer une modification du règlement intérieur de la Communauté urbaine puisqu'on indique que les commissions compétentes de la Communauté urbaine sont tenues d'entendre les rapporteurs envoyés par le conseil de Développement. Donc il faudra que l'on voit cela avec le règlement intérieur.

Représentation extérieure -

J'en ai parlé, c'est le président qui est le représentant mais le comité directeur peut désigner des représentants.

Vacance de siège -

L'article 33 est important puisque l'on propose que des membres absents, sans motif grave soit démissionnaire d'office.

L'article 34 prévoit que les membres de droit qui représente une institution soit en démissionnaires s'ils ne sont plus représentatifs de leur institution où s'ils n'appartiennent plus à leur organisme, cela est normal.

Modification du règlement intérieur -

Il y a deux possibilités. Une possibilité de droit à la suite de délibération du conseil de la Communauté urbaine qui modifierait un certain nombre de dispositions ou, sur demande des membres du Conseil, après examen par le comité directeur.

Le chapitre 9, mode de votation, est un peu long. Faut-il le conserver ? Il est un peu calqué sur les assemblées politiques. Il prévoit trois modes de votation : main levée, scrutin public, scrutin secret, peut-être est-il inutile d'aller jusque là ? Voilà monsieur le président. Ce que je vous propose donc, en conclusion, c'est que les membres nous adressent leurs observations, que les candidats au comité directeur fassent une page d'écriture pour se présenter, pour que tout le monde les connaisse, éventuellement indiquent leur motivation et qu'on renvoie à la prochaine réunion la validation du règlement intérieur et la désignation des membres du comité directeur.

M. BARRE : Je vous remercie monsieur Barriolade. Je crois que c'est une sage procédure, vous pourrez faire valoir vos observations et faire votre présentation de telle sorte que nous puissions ici arrêter les membres du comité directeur et valider le règlement intérieur. Pour les désignations des membres du comité directeur, monsieur Barriolade, avez-vous une communication à faire ?

M. BARRIOLADE : Non, je l'ai traité pratiquement avec le règlement intérieur, je n'ai rien à ajouter.

M. BARRE : Nous passons maintenant à la mise en place des groupes de travail et au débat sur le programme de travail, monsieur Jacques Moulinier, vice-président à la stratégie d'agglomération.

M. MOULINIER : Merci monsieur le président, je voudrais à mon tour me féliciter de l'installation de notre conseil de développement, votre appétit de participation est bien le reflet de ce que j'ai vécu en tant que vice-président chargé de la stratégie d'agglomération pendant les trois ans de la démarche Millénaire 3. Nous avons fait de cet espace, de ce lieu de la communauté urbaine de Lyon, un lieu de débat pour l'ensemble de l'agglomération lyonnaise qui lui manquait certainement et je crois que c'est une preuve aussi de maturité monsieur le président que, dans la période dans laquelle nous sommes, plus de 300 responsables de cette agglomération se soient réunis avec l'accord de la communauté urbaine de Lyon, c'est le signe que notre agglomération atteint, je crois, un pallier à la fois de réflexion et de développement qui me paraît tout à fait remarquable.

Mais je crois que l'objectif des années qui viennent doit être de ne pas perdre la flamme que nous avons allumée au cours de ces trois années précédentes et il faut l'entretenir et la faire grandir. Comme cela a été dit, notre seule obligation légale aujourd'hui est de donner l'avis du conseil de développement sur le projet d'agglomération. Je vous propose donc de profiter de la période actuelle et jusqu'à l'été, pour nous réunir en cinq groupes de travail, monsieur Guy Barriolade l'a indiqué, pour examiner notre projet d'agglomération, une agglomération compétitive et rassemblée, 21 priorités pour le 21^e siècle, autour des cinq grands axes majeurs de ce projet d'agglomération.

Et bien sûr, vous êtes nombreux à avoir participé, à un moment ou à un autre, à son élaboration mais au-delà d'un simple avis, il apparaît très important que vous disiez, pour chacune des priorités, comment, de votre point de vue, il faut concrètement s'y prendre, qui peut contribuer, comment, avec quel partenaire. Ainsi, en juin ou juillet 2001, la nouvelle communauté urbaine de Lyon pourra disposer de l'avis sur le projet d'agglomération et des propositions du conseil de développement pour aller plus loin et envisager une mise en œuvre des priorités ou au moins de certaines d'entre elles.

Vous avez, dans votre dossier, une feuille qui vous permettra de vous inscrire à un de ces cinq groupes de travail et je vous demande de remettre, en séance, aux hôtes, aux membres de l'équipe Millénaire 3, votre fiche d'inscription si vous le voulez bien.

Parallèlement au travail des groupes, il est important que nous gardions une activité de veille et de débat sur tous les enjeux qui concernent notre agglomération et c'est pourquoi nous nous proposons de lancer un certain nombre d'études avec la mission prospective et stratégie d'agglomération. Vous en avez une présentation plus approfondie dans votre dossier, j'évoque simplement les têtes de chapitres :

- bilan métropolitain de l'agglomération lyonnaise,

- mise en place d'un management stratégique intégré dans les villes européennes, c'est la suite du travail que nous avons fait avec les eurocités qui s'appelaient métropoles européennes en projet qui ont fait l'objet d'un forum conclusif ici même et là, nous avons déjà treize villes européennes de onze pays européens qui sont prêts à travailler avec nous sur ce sujet, c'est-à-dire la mise en œuvre des projets de développement d'agglomération,

Autre thème sur lequel nous souhaitons travailler c'est religion et espace public. C'est aborder le thème des pratiques culturelles à un moment où les dynamiques identitaires, la diversification des cultes et des cultures interrogent très concrètement l'acteur public dans de nombreux domaines.

Autre thème de travail que nous proposons : quelles sont les stratégies possibles pour faire de Lyon une métropole qui compte dans le domaine de l'édition.

Autre sujet, l'événementiel au sein de l'agglomération lyonnaise.

Autres thèmes :

- quelle structuration des cultures du monde au sein de l'agglomération lyonnaise ?
- L'agglomération lyonnaise, les fleuves et l'eau,
- les dynamiques associatives aujourd'hui,
- l'accueil des étudiants étrangers dans la ville.

C'est une première série de questions que nous nous posons mais de nombreux sujets ont été pointés comme importants par Millénaire 3 entre 1998 et 2000 et feront nécessairement l'objet de démarche dans les mois à venir : la ville, les enfants et le jeu, la vie nocturne, les services urbains, l'urbanisme et le vieillissement, Lyon et la danse, Lyon et les loisirs interactifs, etc.

Dans le même esprit, nous avons travaillé à l'organisation de nouvelles journées qui pourront reprendre à partir du mois de mai, après la mise en place du nouvel exécutif de la Communauté urbaine de Lyon, sur les thèmes suivants :

- la place que peuvent prendre de nouvelles délocalisations publiques dans une stratégie de confortement des centres de décision lyonnais. Nous pourrions faire le bilan de ce qui s'est passé dans ce domaine pendant les 15 ou 20 ans qui se sont écoulés et dans quelle direction faut-il aller.

- La reconversion des grands sites hospitaliers, c'est un sujet central pour l'agglomération lyonnaise avec, à court terme, l'Antiquaille mais aussi d'autres grands sites hospitaliers et quelle politique d'ensemble l'agglomération lyonnaise peut proposer dans ce domaine.

- La politique de renouvellement urbain sur la première couronne "est" de l'agglomération. Nous avons identifié ce thème comme fondamental dans notre projet d'agglomération et il s'agit maintenant d'aller plus loin et de voir quelle type d'action on peut conduire sur ce vaste espace de l'agglomération lyonnaise.

Comme vous pouvez le voir, ce ne sont ni les idées ni les travaux en cours où à lancer qui manquent, à nous tous de les faire vivre. Je vous remercie.

(applaudissements).

M. BARRE : Je vous remercie monsieur Moulinier. Vous avez pu vous rendre compte, par la présentation de monsieur Moulinier des groupes de travail qui sont envisagés, que les questions sur lesquelles le Conseil sera appelé à réfléchir et à donner un avis sont non seulement des questions économiques, non seulement des questions techniques mais aussi des questions sociales. Ces dimensions ne sont plus séparables aujourd'hui.

La Communauté urbaine a été conçue au départ comme un outil d'équipement et d'aménagement urbain mais avec l'évolution de l'économie, avec les changements dans la société. Le thème qui s'est imposé de plus en plus aux réflexions de Millénaire 3, c'est le thème du développement durable. Ce mot qui a été mis à la mode à la conférence internationale de Rio de Janeiro et qui tient à souligner que la croissance économique, d'une part, le développement social, d'autre part, ne peuvent pas se faire sans un respect de la nature, sans un respect de l'environnement car des catastrophes peuvent se produire si la croissance économique et le développement social se font aux dépens des ressources naturelles qui sont quand même la base du développement de l'humanité.

Ce sont là des questions tout à fait intéressantes et, comme au cours de ces dernières années, la Communauté s'est développée et a avancé sur ces terrains du développement durable, je crois qu'il est de plus en plus important que les projets de la Communauté urbaine puissent être discutés, puissent être réfléchis par tous ceux qui sont les acteurs de la vie économique et sociale mais aussi par tous ceux qui sont des citoyens qui subissent les conséquences des décisions qui sont prises.

Je voudrais maintenant donner la parole aux membres du conseil de développement qui le souhaiteraient, s'ils ont des observations à présenter sur les thèmes que nous avons, les uns et les autres, exposés.

M. MOULINIER : Je voudrais simplement dire un mot sur l'agenda que nous vous proposons. Nous proposons le 28 février pour une première réunion des groupes et une séance plénière au début de l'été pour valider le règlement intérieur et élire le comité directeur.

M. BARRE : Sur les points que j'ai soulevés, y a-t-il des questions à poser ?

M. BRODHAG - école des Mines : Monsieur le président, je vous remercie de me donner la parole, je viens de l'école des Mines à Saint Etienne mais j'étais président de la commission française du développement durable et j'ai entendu dans vos propos, effectivement, cité le développement durable dans ses trois aspects économiques, sociaux et environnementaux et il me semble que, dans la composition des membres de droit, peut-être même dans la composition des groupes de travail, manque un peu cette dimension. Il faudrait sans doute trouver des interlocuteurs à la fois qui s'intéressent aux questions d'environnement au niveau global, et il y a des acteurs sur l'agglomération, mais aussi sur le terrain, les associations de quartiers, je pense que là, il y a un petit déséquilibre qui est assez facile à corriger. Je vous en remercie.

M. BARRE : Je vous remercie de votre observation. Pouvez-vous nous adresser quelques suggestions puisque vous avez suivi ces questions ?

M. BRODHAG : Bien entendu.

M. BARRE : Y a-t-il d'autres intervenants ? Nous serions heureux de vous entendre.

Mme OLIVERO - Réagir l'enfant et la rue : J'aimerais que, dans toutes ces commissions, il y ait une attention particulière pour la sécurité routière. Le début de cette année, à Lyon, nous a montré que c'est évidemment tous les jours que nous courons des risques et je souhaite très vivement que chacun d'entre nous prenne la responsabilité, dans la commission où il se trouvera, de toujours associer les déplacements dans la ville. Merci.

M. BARRE : Merci madame. La sécurité est un complément nécessaire du plan de déplacements urbains.

M. CHAMBON - Conseil régional : Monsieur le Premier ministre, mesdames, messieurs, je voudrais d'abord vous dire que j'ai beaucoup de plaisir à participer à cette première pour la région Rhône-Alpes qui est la première installation d'un conseil de développement dans la métropole de Rhône-Alpes puisque la Communauté urbaine incarne juridiquement, effectivement, l'organisation territoriale qui a décidé aujourd'hui d'installer un conseil de développement.

Nous sommes à la région Rhône-Alpes, avec la présidente madame Anne-Marie Comparini que je représente dans votre instance, particulièrement attentifs à ce que l'on pourrait appeler cette approche de démocratie participative et nous avons fait prendre à l'assemblée plénière du Conseil régional une délibération qui couvre l'intégralité du territoire de la région Rhône-Alpes pour ce que l'on appelle une deuxième génération de contrats de développement locaux qui consistent à structurer le territoire avec des contrats de développement Rhône-Alpes.

Nous avons acté et l'assemblée plénière a décidé de la couverture totale du territoire de Rhône-Alpes avec ces contrats de développement Rhône-Alpes, c'est dire que la communauté urbaine de Lyon aura vocation ultérieurement à passer un contrat avec la région Rhône-Alpes pour travailler sur les enjeux de développement que cette Communauté voudra bien mettre en œuvre et nous avons souhaité également que, au-delà de la loi qui a été citée, la loi sur l'aménagement et le développement durable, soit instaurée, dans toutes les procédures sur le territoire de Rhône-Alpes, l'installation de conseils de développement parce que nous sommes intimement convaincus qu'à côté des élus qui sont issus du suffrage universel direct et qui donc ont vocation à décider, c'est la démocratie, ça doit fonctionner, il nous apparaît que, pour faire une bonne logique de développement territorial, que ce soit au niveau du développement social ou du développement économique ou toute forme d'approche de développement territorial, nous avons la volonté et en tout cas nous estimons qu'il est utile, aujourd'hui indispensable, que les acteurs de la société civile, du monde économique, du monde associatif, soient effectivement associés et que là, nous ayons une démarche au service de l'intérêt public et de l'engagement public qui soit quelque chose d'ouvert.

J'ai pour habitude de dire, monsieur le Premier ministre, que les élus n'ont pas la science infuse et c'est vrai que cette démocratie séquentielle que nous avons vécue jusqu'à maintenant, qui consiste à remettre le pouvoir décisionnel tous les six ans, doublée d'une approche en continu de participation citoyenne au sein des conseils de développement permettra effectivement d'avoir une écoute particulièrement riche.

Le conseil régional Rhône-Alpes est doté par la loi et depuis son installation, du Conseil économique et social régional. Je dois dire que nous nous en portons bien puisque nous avons, effectivement, par les travaux de cette deuxième assemblée, des contributions qui permettent de mettre en perspective nos politiques. C'est bien, dans le cadre du travail initié par Jacques Moulinier, de voir combien dans les travaux de Millénaire 3 et également dans le travail que vous proposez à cette assemblée vous travaillez sur les notions de prospectives et de réflexions sur l'avenir parce que trop souvent nous nous apercevons que nous avons tendance un petit peu à fonctionner le nez sur le guidon. Il est bon que des commissions très ouvertes puissent se mettre en place pour non seulement donner des avis consultatifs, monsieur le Premier ministre vous l'avez souligné, mais également s'emparer de tel ou tel sujet qui concerne la Communauté et de pouvoir ainsi proposer, réagir et éventuellement initier telle ou telle démarche en concertation, bien entendu, avec le Conseil communautaire.

Je vous remercie, bien entendu, au nom de l'institution régionale de nous avoir associé à vos travaux. C'est une grande première je tiens à le souligner. J'ajouterais dans les propositions de Jacques Moulinier qu'il serait bon que cette grande métropole de Rhône-Alpes puisse un jour aussi s'interpeller pour savoir comment elle peut servir tout le territoire de Rhône-Alpes. Là il y a tout un travail de mise en réseaux de tous les acteurs qui interviennent sur le territoire rhônalpins, que ce soit dans le monde scientifique, le développement économique ou également en terme d'échanges au niveau de tous les réseaux qui peuvent exister sur Rhône-Alpes où l'on sait que le potentiel le plus concentré, le plus performant se trouve, bien entendu, très souvent mais pas exclusivement sur la région lyonnaise. Merci.

(applaudissements).

M. BARRE : Merci monsieur Chambon. Je voudrais vous dire que cette idée de travailler dans une prospective à l'échelle de la région Rhône-Alpes me paraît essentiel. Nous sommes entrés dans un monde où les anticipations sont fondamentales et c'est ce que nous avons modestement essayé de faire entre maires des huit villes-centres, en plein accord d'ailleurs avec la Région, non pas par opposition à la Région mais pour donner à la Région une infrastructure, une articulation qui soit solide.

Vous avez, à ce que j'ai appris, décidé de créer des réseaux entre les villes moyennes, ce sera un élément complémentaire. Mais, en fait, toutes ces initiatives tendent aujourd'hui à montrer que l'exercice de la gouvernance, dans les collectivités locales, aux divers niveaux, ne peut pas se faire, d'une part, sans une participation des citoyens et, d'autre part, sans des relations organisées entre les diverses collectivités.

M. ISLER, pour la cité humaine, les droits du piéton : Je vais faire une réflexion peut-être simpliste, mais j'ai envie de la faire. Je suis très satisfait, presque heureux, de voir ce nombre de personnes à l'occasion de cette séance inaugurale du conseil de Développement parce que j'ai eu une frayeur et une inquiétude au mois de juin, pour les réunions de bilan de trois années de réunion de Millénaire 3 : nous nous sommes retrouvés une trentaine. Mais je crois que grâce au dynamisme de l'équipe qui anime la mission prospective et stratégie, c'est bien reparti. Alors là aussi, un vœu pieux mais tout simple : l'engouement de départ doit se perpétuer au cours des années qui vont venir parce que, je crois que c'est une évidence : j'enfonce une porte ouverte, l'avenir de l'agglomération nécessite une présence continue et très importante des citoyennes et des citoyens.

M. BARRE : Je vous remercie monsieur.

Mme LUKASZEWICZ - université Lumière Lyon II pour l'université tous âges : Je voudrais demander une information et faire une observation. Je suis intéressée par deux groupes de travail, comment peut-on négocier, non pas la participation à deux groupes de travail parce que je pense que c'est lourd, quand on pense que la participation, pendant six ans, est déjà laborieuse, mais est-ce que cela va être mis en relation avec des effectifs pour les groupes, avec la fiche d'information que l'on va remplir, en fonction de nos motivations, comment vont se décider les participations ?

Et une observation : j'ai rapidement regardé les membres qui participent à notre assemblée et je n'ai pas repéré de représentant de l'INSEE alors je pense que, dans une démarche prospective et, notamment, pour notre travail, il serait intéressant d'avoir la participation des collègues de l'INSEE. Merci.

M. BARRE : Madame, sur le point que vous venez de soulever, l'absence de représentant dans le conseil de développement de membre de l'INSEE vient du fait que, comme vous l'avait expliqué monsieur Barriolade, ici, il n'y a que la société civile, ni les élus ni les fonctionnaires d'Etat ne sont ici mais cela ne veut pas dire que l'Etat ne sera pas observateur comme on le dit et que l'INSEE ne sera pas appelé à travailler avec les divers groupes de travail.

Quant aux groupes de travail, le sentiment que nous avons est que l'on doit respecter le principe de flexibilité. Chacun choisit le groupe dans lequel il veut travailler et le groupe organise ses travaux non pas selon des règles communes à tous les groupes mais en fonction des préoccupations et des intérêts de ses membres. Je crois donc que vous aurez ultérieurement la possibilité d'adapter votre propre agenda aux activités des groupes de travail que vous souhaitez suivre.

M. ROCHE - conseil de quartier Charpennes Tonkin : Monsieur le président merci, je suis le président du conseil de quartier Charpennes Tonkin donc tissu associatif et je relève deux choses importantes qu'il conviendrait peut-être de mettre un peu en exergue, c'est développement durable et participation des habitants.

Nous allons commémorer cette année le centième anniversaire de la création de la loi 1901. Or, il se trouve que, dans cette salle, le tissu associatif est très bien représenté et il y a donc, je ne dirai pas 100 ans mais presque, que ces associations souhaitent être associées aux prises de décisions des pouvoirs publics. Or, cette fois, je dirai la révolution est en marche si vous me permettez cette expression, car nous voyons se concrétiser, finalement, tout ce que les gens ont souhaité depuis fort longtemps. C'est quelque chose d'extraordinaire et je ne peux que féliciter l'ensemble des gens, des collaborateurs, des militants je dirai même, qui ont travaillé sur ce projet gigantesque et il faut quand même le concrétiser, le renforcer et mettre tout notre cœur là dedans pour sa bonne réalisation.

M. BARRE : Merci beaucoup monsieur. Vous savez que la vie associative a toujours retenu l'attention du conseil de Communauté et j'ai eu l'occasion de créer une délégation aux associations auprès de la Communauté urbaine qui, non seulement suit les associations de la région lyonnaise, du Grand Lyon mais également a entretenu de très bonnes relations avec les associations dans d'autres pays, ce qui a donné le grand forum des associations d'il y a quelques mois. Autres observations ?

S'il n'y a pas d'autres observations de la part des membres du conseil de développement, je voudrais les remercier une fois de plus de leur présence, souhaiter que l'intérêt qu'ils ont manifesté aujourd'hui se poursuive, c'est vrai qu'on peut avoir un intérêt qui vous pousse à assister à des réunions de ce genre, ce qui est important c'est que, dans les groupes de travail, il y ait toujours un minimum vital de membres, si j'ose dire, car c'est ainsi que les dossiers peuvent être convenablement étudiés et convenablement suivis et je souhaite, pour finir, pour reprendre l'expression qui vient d'être utilisée, que ce soit un peu une révolution qui soit en marche.

J'ai entendu avec satisfaction les propos de monsieur Chambon en ce qui concernait toute la région Rhône-Alpes. Au fond, la région Rhône-Alpes, la communauté urbaine de Lyon, c'est quelque chose qui compte, c'est 1 300 000 habitants, la région Rhône-Alpes c'est 5,800 millions d'habitants, ce n'est pas mal à l'échelle des villes françaises et à l'échelle des régions françaises. Mais si vous regardez aujourd'hui le monde dans lequel nous sommes immergés, ce n'est pas grand chose ou c'est peu. Voilà pourquoi il faut nous organiser, il faut tenir compte du défi de la compétition qui s'impose à nous tous. Je suis persuadé, pour ma part, que le 21^{ème} siècle sera le siècle des villes. Il suffit d'aller dans les grandes villes européennes et dans les grandes villes du monde pour s'apercevoir que leur horizon n'est pas l'horizon local, ni même l'horizon national mais c'est l'horizon mondial. Quant à la solidarité, elle devient une exigence parce que, comme on peut le constater partout, le phénomène que l'on entend combattre désormais est le phénomène de l'exclusion, c'est-à-dire de la marginalisation ou le phénomène d'inégalités intolérables, c'est donc un vaste champ qui s'ouvre à ceux qui entrent dans le 21^{ème} siècle et je suis persuadé qu'avec le concours du conseil de Développement, la Communauté urbaine et l'agglomération urbaine de Lyon seront en mesure de relever ces défis.

Je vous remercie mesdames, messieurs.

(applaudissements).

La séance est levée à 16 heures 35.